

COMMENT DECLARER UN MANDAT ?



Généralités

L'entité (organisateur, organisme de pension ou de solidarité, ...) responsable des déclarations DB2P peut choisir de faire effectuer ses déclarations par une autre entité (ex : prestataire de services).

Dans ce cas, il est indispensable que cette autre entité reçoive mandat de la part de l'entité qui délègue. L'entité mandatée ne pourra, en effet, effectuer aucune déclaration au nom de l'entité qui délègue si le mandat n'a pas été préalablement communiqué à Sigedis.

Le mandat doit toujours être déclaré par l'entité qui délègue via la déclaration SetDelegation.

Remarque :

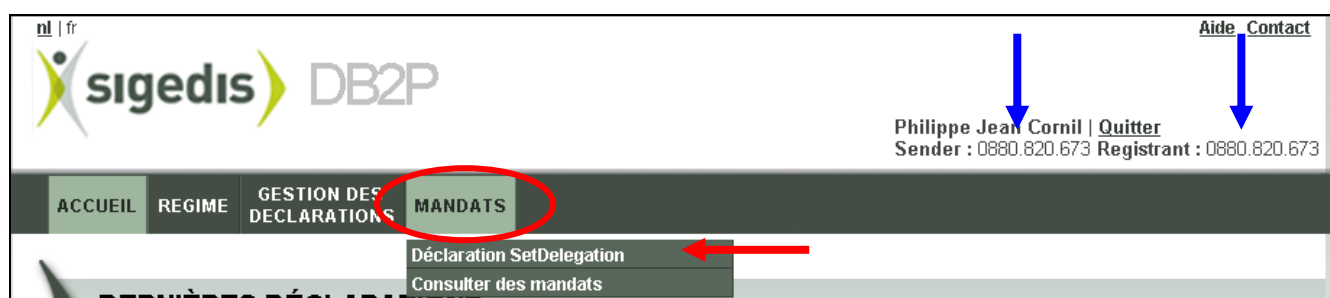
La déclaration via le portail ne peut être effectuée par un utilisateur que s'il possède le rôle de « Gestionnaire DB2P »¹.

Déclaration SetDelegation

Une fois arrivé sur la page d'accueil de l'application DB2P², l'utilisateur place sa souris sur la rubrique **MANDATS** et clique sur la fonctionnalité « Déclaration SetDelegation ».

Remarque :

Une déclaration « SetDelegation » n'est possible que si le n° BCE du Sender et celui du Registrant sont les mêmes. Précisons que l'application Portail affichera par défaut une valeur identique³.



¹ Lors de la création d'un utilisateur (user) dans le User Management, le gestionnaire local doit en effet attribuer à cet utilisateur un ou les deux rôles suivants : « Gestionnaire DB2P » ou « Déclarant DB2P ». Or seul l'utilisateur qui s'est vu attribuer le rôle de « Gestionnaire DB2P » est autorisé à procéder à une déclaration SetDelegation.

² La procédure permettant d'accéder à la page d'accueil de l'application DB2P est décrite dans un manuel spécifique intitulé « Comment accéder à l'application Portail DB2P ». Ce manuel est disponible sur le site de DB2P à l'adresse suivante : <http://www.db2p.be/fr/content/manuels>.

³ Concrètement, le n° BCE du Sender est implémenté automatiquement au moment de l'identification sur le Portail et ne peut être modifié par l'utilisateur. Par contre, l'identifiant du Registrant peut être modifié lorsqu'un organisme (ex : prestataire de services) doit procéder aux déclarations DB2P pour et au nom d'une autre entité. Cette opération ne pourra toutefois être effectuée par l'organisme tiers que si il a, au préalable, reçu un mandat à cet effet via la déclaration SetDelegation.

L'utilisateur arrive alors sur un écran unique intitulé **DECLARATION SETDELEGATION** qui reprend un certain nombre de champs qui doivent ou peuvent être complétés par l'utilisateur.

Remarque :

Les champs munis d'un astérisque (*) doivent obligatoirement être remplis, les autres champs sont, quant à eux, facultatifs.

AdministrativeData

▪ Sender

Sender = Numéro d'entreprise de l'organisme expéditeur de la déclaration tel qu'il est enregistré dans la Banque-Carrefour des Entreprises (BCE).

Format = Suite de 10 chiffres sans espace

Dans l'application Web, ce numéro BCE vient s'incrémenter automatiquement dans la rubrique et ne peut être modifié par l'utilisateur.

Sender	0880.820.673
--------	--------------

▪ Registrant

Registrant = Numéro d'entreprise de l'instance pour laquelle l'expéditeur (Sender) introduit la déclaration.

Format = Suite de 10 chiffres sans espace (les points « . » sont introduits automatiquement par l'application).

Registrant	0880.820.673
------------	--------------

Remarque :

L'identifiant du Registrant peut être modifié par le sender lorsque ce dernier (ex : secrétariat social ou prestataire de services) doit procéder aux déclarations DB2P pour et au nom d'un organisateur ou d'un organisme de pensions⁴.

Cette opération ne pourra toutefois être effectuée par le Sender que si il a, au préalable, reçu un mandat à cet effet de la part du Registrant via une déclaration SetDelegation. Dans le cas contraire, l'application n'affichera pas la fonctionnalité permettant la modification du Registrant.

⁴ La procédure permettant de modifier un Registrant est décrite dans un manuel spécifique intitulé « Comment sélectionner un Registrant ». Ce manuel est disponible sur le site de DB2P à l'adresse suivante : <http://www.db2p.be/fr/content/manuels>.

▪ DeclarationFileId

DeclarationFileId = identifiant unique du fichier de déclaration choisi par l'expéditeur.

Format = Suite constituée de maximum 60 caractères pouvant comprendre des lettres, des chiffres ainsi que des points (.), des tirets (-) et des slash (/). L'usage de tout autre caractère (+, >, « ,...) n'est pas autorisé.

DeclarationFileId	*	PC20110704SetDel
-------------------	---	------------------

Cet identifiant ne peut pas avoir déjà été utilisé pour un autre fichier de déclaration.

Il sera, en outre, repris dans le fichier réponse envoyé par Sigedis afin que l'expéditeur puisse déterminer à quel fichier de déclaration se rapporte la réponse.

Remarque :

L'application proposera par défaut un identifiant « DeclarationFileId » commençant par « portal... ». L'utilisation de cet identifiant garantit à l'utilisateur son usage unique.

DeclarationFileId	*	portal2011072010210714763905
-------------------	---	------------------------------

Toutefois, s'il le souhaite, l'utilisateur peut effacer cet identifiant pour y substituer, comme dans l'exemple ci-dessus (PC20110704SetDel), son propre identifiant.

Declaraton

▪ Sequence

Pour les déclarations réalisées en batch, un fichier de déclaration peut comporter plusieurs déclarations. C'est pourquoi, afin d'identifier chaque déclaration de façon unique, il a été prévu d'attribuer à chacune d'elle un numéro de séquence.

Pour l'application portail, ce numéro de suite s'affichera automatiquement et sera toujours égal à 1.

Sequence	1
----------	---

▪ DeclarationID

DeclarationId = identifiant unique de la déclaration. Il est choisi librement par l'expéditeur mais doit être à usage unique.

Format = Suite constituée de maximum 60 caractères pouvant comprendre des lettres, des chiffres ainsi que des points (.), des tirets (-) et des slash (/). L'usage de tout autre caractère (+, >, « ,...) n'est pas autorisé.

DeclarationId	PC20110704SetDel
---------------	------------------

Delegation

▪ Delegator

Delegator = numéro BCE de l'entité qui donne mandat à un prestataire de service.

Cette donnée s'incrémente automatiquement dans l'application Portail et correspondra toujours au numéro BCE du Sender.

Format = Suite de 10 chiffres sans espace.

Delegation	
Delegator	0880.820.673

Remarque :

Le Delegator ne peut mandater qu'une seule entité par SetDelegation. Si le Delegator souhaite attribuer un mandat à plusieurs entités, il devra nécessairement faire plusieurs déclarations « SetDelegation ».

▪ Delegate

Delegate = numéro BCE de l'entité qui est mandatée pour faire les déclarations DB2P au nom du « Delegator ».

Format = Suite de 10 chiffres sans espace (les points « . » sont introduits automatiquement par l'application).

Delegate *	0428.280.536
------------	--------------

Remarque :


L'entité mandatée pourra consulter sur le portail la déclaration SetDelegation qui la désigne comme Delegate⁵.

⁵ La procédure permettant de consulter un mandat est décrite dans un manuel spécifique intitulé « Comment consulter un mandat ». Ce manuel est disponible sur le site de DB2P à l'adresse suivante : <http://www.db2p.be/fr/content/manuels>.

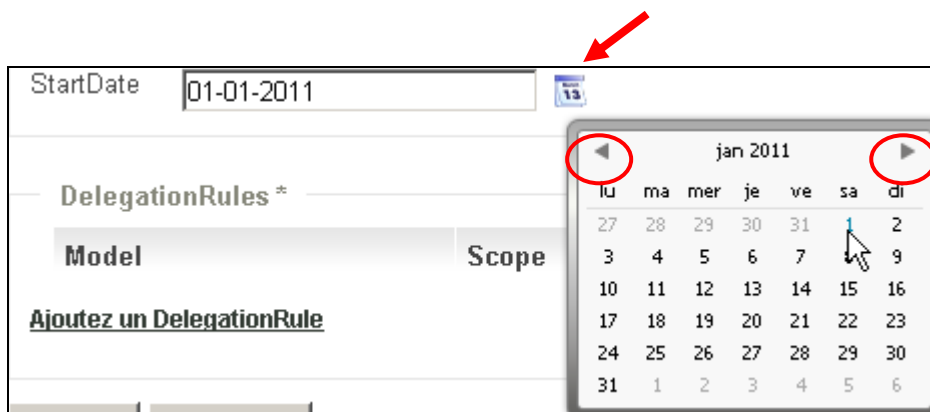
■ StartDate


StartDate = date à laquelle le mandat entre en vigueur.

Format = DD-MM-YYYY

StartDate	<input type="text" value="01-01-2011"/>	
-----------	---	---

L'utilisateur a également la possibilité d'ouvrir le calendrier à droite du champs concerné, de sélectionner le mois (en jouant avec les flèches) et le jour exacts (en cliquant simplement dessus). La date viendra alors s'inscrire automatiquement dans la rubrique.



StartDate	<input type="text" value="01-01-2011"/>	
DelegationRules *		
Model	Scope	
Ajoutez un DelegationRule		

Remarque :

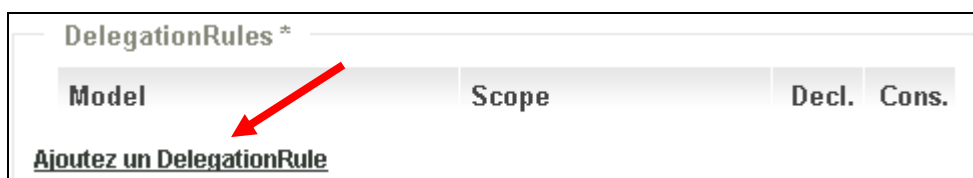
N'étant pas associée à un astérisque (*), cette rubrique ne doit pas être obligatoirement complétée par l'utilisateur.

Toutefois, si ce champ est laissé à blanc, Sigedis y introduira par défaut une date d'entrée en vigueur qui correspondra à la date d'enregistrement de la déclaration SetDelegation dans la base de données.

■ DelegationRules

DelegationRule = élément qui détermine les droits qui sont octroyés par la délégation à l'entité mandatée.

Pour créer un « DelegationRules », il suffit de cliquer sur le lien « [Ajouter un DelegationRule](#) ».



DelegationRules *			
Model	Scope	Decl.	Cons.
Ajoutez un DelegationRule			

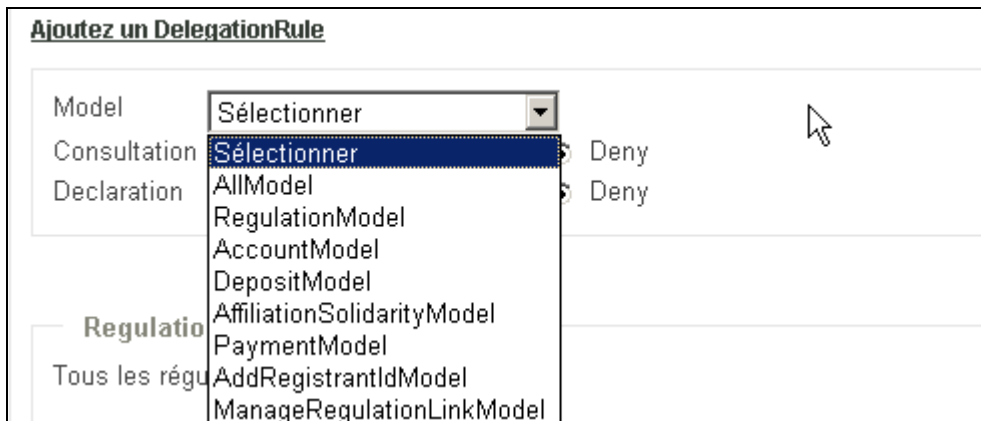
Quatre nouvelles rubriques vont alors faire leur apparition : Model, Consultation, Declaration et Regulations

1) Model :

Model = Type de déclaration autorisé par la délégation.

Cette rubrique permet au Delegator de donner mandat pour toutes les déclarations quelle que soit leur nature ou, au contraire, de le limiter à un ou plusieurs⁶ types de déclaration bien déterminés.

Pour cela, il suffit de sélectionner une des valeurs proposées dans le menu déroulant repris ci-dessous.



Les valeurs possibles sont :

- › AllModel : les droits se rapportent à toutes les déclarations que le delegator est tenu d'effectuer pour DB2P.
- › RegulationModel : les droits se rapportent uniquement aux déclarations relatives à CreateRegulation et UpdateRegulation.
- › AccountModel : les droits se rapportent uniquement aux déclarations relatives à AccountState, Departure, Transfert et LastAccountState.
- › DepositModel : les droits se rapportent uniquement aux déclarations relatives à Deposit.
- › AffiliationSolidarityModel : les droits se rapportent uniquement aux déclarations relatives à AffiliationSolidarity.
- › PaymentModel : les droits se rapportent uniquement aux déclarations relatives à CreateBenefit, UpdateBenefit, Payment et AnnuityTermination.
- › AddRegistrantIdModel : les droits se rapportent uniquement aux déclarations relatives à AddRegistrantId
- › ManageRegulationLinkModel : les droits se rapportent uniquement aux déclarations relatives à ManageRegulationLink

⁶ L'utilisateur devra dans ce cas déclarer plusieurs « DelegationRule ».

2) Consultation :

Consultation = Rubrique qui a pour but d'indiquer si l'entité mandatée a ou non le droit de consulter les déclarations relevant du modèle défini.

Consultation All Own Deny

Les valeurs possibles sont :

- › All : Le Delegate peut consulter toutes les déclarations effectuées au nom du Delegator, et ceci qu'elle que soit l'entité qui en est à l'origine.
- › Own : Le Delegate peut uniquement consulter ses propres déclarations ainsi que celles pour lesquelles il a été dûment mandaté.
- › Deny : Le Delegate ne peut consulter aucune déclaration.

3) Declaration :

Declaration = Rubrique qui a pour but d'indiquer si l'entité mandatée a ou non le droit de créer des déclarations initiales, des déclarations de correction ou d'annulation relevant du modèle défini.

Declaration All Own Deny

Les valeurs possibles sont :

- › All : Le Delegate peut créer, corriger et annuler toutes les déclarations devant être effectuées au nom du Delegator. Il pourra en outre corriger ou annuler toutes les déclarations, même si elles sont faites par une autre entité.
- › Own : Le Delegate peut uniquement créer, corriger ou annuler ses propres déclarations ainsi que celles pour lesquelles il a été dûment mandaté.
- › Deny : Le Delegate ne peut créer, corriger ou annuler aucune déclaration.

Remarque :

Les droits attribués en Déclaration ne peuvent jamais être plus étendus que les droits donnés en Consultation.

4) Regulations

Regulation = le ou les régimes pour le(s) quel(s) le mandat est valable.

L'utilisateur peut donner mandat pour tous les régimes relevant du modèle défini ou le limiter à certains régimes spécifiques.

Dans le premier cas, l'utilisateur devra simplement cocher le bouton « Tous les régimes »

Regulations	
Tous les régimes	<input checked="" type="radio"/>
Les régimes spécifiques	<input type="radio"/>

Par contre, si l'organisme souhaite limiter le mandat à certains régimes particuliers, il devra le préciser en fournissant soit le SigedisId du ou des régimes concernés, soit en communiquant la combinaison Registrant-RegistrantId de ce ou ces mêmes régimes⁷ :

Remarque :

Cette opération consistant à préciser un régime pour lequel le mandat est valable ne pourra être réalisée que si le régime a déjà fait l'objet d'un enregistrement dans la base de données DB2P. La mise à jour d'une déclaration nécessite normalement un délai de 48 heures.

Si l'utilisateur fait le choix de préciser le régime via l'identifiant fourni par Sigedis dans la réponse, il devra compléter l'écran de la manière suivante⁸ :

Regulations													
Tous les régulations	<input type="radio"/>												
Les régimes spécifiques	<input checked="" type="radio"/>												
<table border="1"> <thead> <tr> <th>SigedisId</th> <th>Registrant</th> <th>RegistrantId</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Choisissez un identifiant :</td> <td><input checked="" type="radio"/></td> <td>SigedisId 2011-0000-0000-0000-0079-0350</td> </tr> <tr> <td></td> <td><input type="radio"/></td> <td>RegistrantId <input type="text"/></td> </tr> <tr> <td></td> <td></td> <td>Registrant <input type="text"/></td> </tr> </tbody> </table>		SigedisId	Registrant	RegistrantId	Choisissez un identifiant :	<input checked="" type="radio"/>	SigedisId 2011-0000-0000-0000-0079-0350		<input type="radio"/>	RegistrantId <input type="text"/>			Registrant <input type="text"/>
SigedisId	Registrant	RegistrantId											
Choisissez un identifiant :	<input checked="" type="radio"/>	SigedisId 2011-0000-0000-0000-0079-0350											
	<input type="radio"/>	RegistrantId <input type="text"/>											
		Registrant <input type="text"/>											
<input checked="" type="radio"/> Ajouter													

⁷ Les deux identifiants peuvent facilement être retrouvés via la rubrique « GESTION DES DECLARATIONS ». La procédure permettant de consulter une déclaration est décrite dans un manuel spécifique intitulé « Comment consulter une déclaration ». Ce manuel est disponible sur le site de DB2P à l'adresse suivante : <http://www.db2p.be/fr/content/manuels>.

⁸ L'identifiant Sigedis est toujours composé de 6 blocs de 4 chiffres, séparés par des tirets (-). Précisons que l'organisme peut le fournir avec ou sans les tirets.

Par contre, s'il fait le choix d'utiliser son propre identifiant du régime (RegistrantId), il serait souhaitable qu'il l'associe au numéro BCE de son institution (Registrant).

Remarque :

Si la rubrique « Registrant » n'est pas complétée par l'organisme, Sigedis y introduira par défaut le numéro BCE du registrant tel qu'il est renseigné dans l'élément « Administrative Data »

SigedisId	Registrant	RegistrantId
Choisissez un identifiant :	<input type="radio"/> SigedisId	<input type="text"/>
	<input checked="" type="radio"/> RegistrantId	<input type="text" value="PC20110615CollPens"/>
	Registrant	<input type="text" value="0888.820.673"/>

+ Ajouter

Quel que soit l'identifiant choisi, l'utilisateur devra cliquer **Ajouter** pour procéder à l'enregistrement de sa donnée.

Il devra, en outre, reproduire cette opération pour chaque régime spécifique pour lequel il souhaite donner mandat au prestataire de services. Une fois l'encodage de « DelegationRule » terminé, l'utilisateur doit, pour l'enregistrer, cliquer sur le bouton « **Ajouter** » qui se trouve tout en bas à gauche de l'écran.





Remarque

Tous les régimes enregistrés sont susceptibles d'être modifiés (en cliquant sur) ou d'être supprimés (en cliquant sur)

Regulations

Tous les régulations

Les régimes spécifiques


SigedisId	Registrant	RegistrantId	
	0888.820.673	PC20110615CollPens	 
2011-0000-0000-0000-...			 



Choisissez un identifiant :

SigedisId

RegistrantId


Registrant

 **Ajouter**

 **Ajouter** 

L'application affichera alors un résumé du mandat donné au Delegate.

DelegationRules *

Model	Scope	Decl.	Cons.	
RegulationModel	Les régimes spécifiques	Own	Own	 


Ajoutez un DelegationRule

Remarque


Tous les DelegationRules enregistrés sont susceptibles d'être modifiés (en cliquant sur ) ou d'être supprimés (en cliquant sur )

Si le Delegator souhaite donner un nouveau mandat à la même instance mais pour un autre volet avec éventuellement d'autres droits en consultation et en déclaration, il devra cliquer sur « **Ajouter un DelegationRule** » et reproduire la procédure décrite ci-dessus.

Une fois tous les DelegationRules encodés, l'utilisateur devra simplement cliquer sur

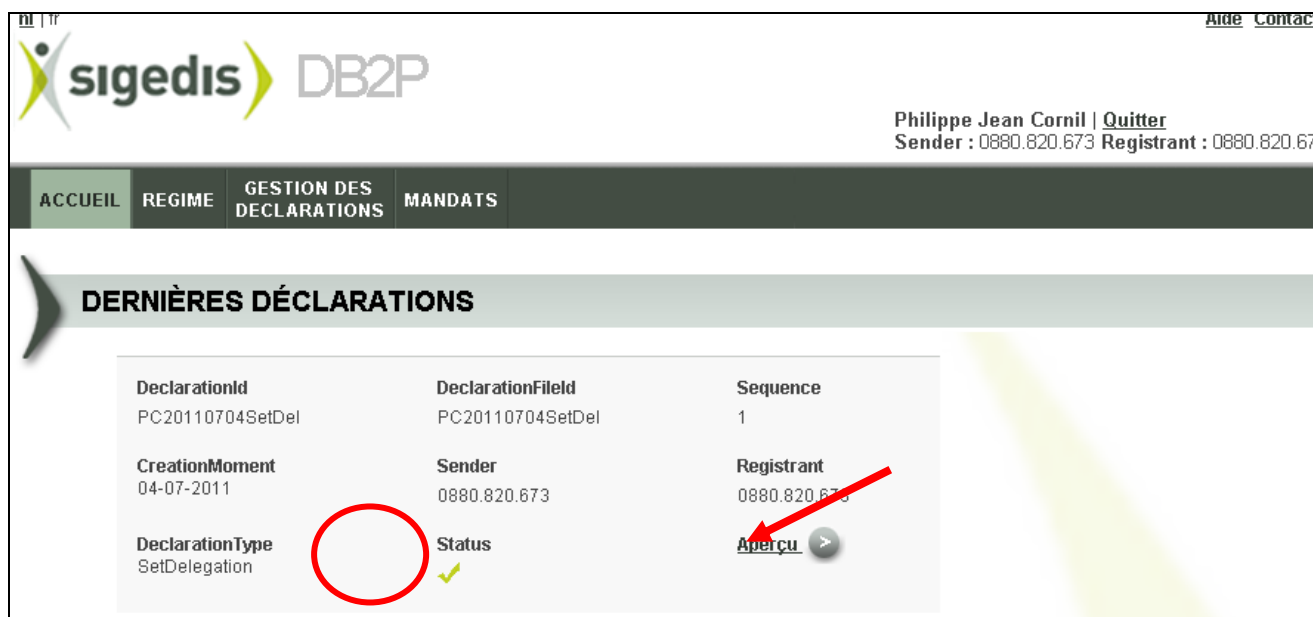
 pour envoyer son mandat vers Sigedis.

L'utilisateur pourra alors directement consulter sa déclaration SetDelegation en cliquant sur la rubrique « **ACCUEIL** »⁹.



Le Status «  » signifie que la déclaration a bel et bien été traitée par Sigedis et qu'aucun problème n'a été identifié au cours de l'enregistrement du mandat¹⁰.

Remarque :

Contrairement aux autres déclarations dont le traitement nécessite un délai de 48 heures, la déclaration SetDelegation est enregistrée On line dans la Base de données DB2P. Le mandat peut donc être consulté¹¹ presque immédiatement après son envoi.



The screenshot shows the Sigedis DB2P interface. At the top, there is a navigation menu with 'ACCUEIL', 'REGIME', 'GESTION DES DECLARATIONS', and 'MANDATS'. Below the menu, the section 'DERNIÈRES DÉCLARATIONS' is displayed. A table lists the following data:

DeclarationId	DeclarationFileId	Sequence
PC20110704SetDel	PC20110704SetDel	1
CreationMoment	Sender	Registrant
04-07-2011	0880.820.673	0880.820.673
DeclarationType	Status	Aperçu
SetDelegation		

⁹ Cette page d'Accueil affichera les 10 déclarations les plus récentes, triées en fonction de leur date de réception à Sigedis.

¹⁰ Contrairement à toutes les autres déclarations, Sigedis ne transmet pas de réponse à l'envoi d'une déclaration SetDelegation. C'est précisément ce « **V** » qui fera office de réponse.

¹¹ Outre qu'il est directement visible pour le Delegator à la page d'accueil, un mandat peut être consulté à tout moment autant par l'entité qui délègue que par l'entité mandatée via la fonctionnalité « Consulter des mandats ». La procédure permettant de consulter un mandat est décrite dans un manuel spécifique intitulé « Comment consulter un mandat ». Ce manuel est disponible sur le site de Sigedis à l'adresse suivante : <http://www.db2p.be/fr/content/manuels>.

De même, l'utilisateur peut-il visualiser un résumé du mandat qu'il a attribué en cliquant

sur [Aperçu](#) .



The screenshot shows a web application interface with a navigation menu at the top containing 'ACCUEIL', 'REGIME', 'GESTION DES DECLARATIONS', and 'MANDATS'. The 'MANDATS' menu item is highlighted. Below the navigation is a section titled 'APERÇU SETDELEGATION' with a large arrow icon on the left. The main content area is divided into two sections: 'Delegation' and 'DelegationRules'. The 'Delegation' section contains a table with three rows: 'Delegator' with value '0880.820.673', 'Delegate' with value '0428.280.536', and 'StartDate' with value '01-01-2011'. The 'DelegationRules' section contains a table with four columns: 'Model', 'Scope', 'Decl.', and 'Cons.'. There is one row of data with 'AllModel' in the 'Model' column, 'Tous les régimes' in the 'Scope' column, 'Own' in the 'Decl.' column, and 'Own' in the 'Cons.' column. At the bottom of the page, there is a button with a left-pointing arrow and the text 'Retour aux résultats.'

Delegation			
Delegator	0880.820.673		
Delegate	0428.280.536		
StartDate	01-01-2011		

DelegationRules			
Model	Scope	Decl.	Cons.
AllModel	Tous les régimes	Own	Own

 [Retour aux résultats.](#)